

Département de la Marne – Arrondissement de Reims – Canton de FISMES

Commune de COURVILLE

AUTORISATION DE TRAVAUX AMENANT RESTRICTION DE CIRCULATION

Rue du Grand Terrier

Le Maire de la commune de COURVILLE,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-25,

Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, Livre I – 1ère partie – généralités,

Vu l'instruction interministérielle du 06 novembre 1992, sur la signalisation routière, Livre I, 8^{ème} partie – signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise Solotra en date du 19 Mars 2024,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement des travaux d'extension d'assainissement du Lundi 15 Avril au Vendredi 3 Mai 2024 Rue du Grand Terrier.

ARRETE

Article 1 : Du Lundi 15 Avril au Vendredi 3 Mai 2024, des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront effectués Rue du Grand Terrier.

Article 2 : La Rue du Grand Terrier sera barrée en journée, la circulation sera interdite sauf riverains pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le ramassage des ordures ménagères et des sacs de tri se fera au croisement entre la Rue du Grand Terrier et la Rue William Muir Russell pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément aux règles de l'article 128 de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire du 06 novembre 1992 et entretenue en parfait état pendant la durée de l'interruption de circulation par les soins de l'entreprise Solotra,

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fismes,

Et pour information à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de REIMS,
- Monsieur le Conseiller Départemental du Canton de Fismes
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Courville, le 19 Mars 2024,
Le Maire,
BENNEZON Vincent

